



[Bulletin information n°1 CCA cliquez ici](#)

Nous vous recommandons de lire l'excellent article de Patrick Luciani, expert douane de Customs Compliance Academy, paru dans les Echos du 5 novembre 2018

[Brexit - les anticipations du choix déclaratif douanier pour les entreprises](#)

### Brexit : où en sommes-nous ?

A moins de six mois de la date de sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne (le 29 mars 2019 à 23h00), les conditions du départ restent encore très floues.

Le Royaume-Uni et l'Union Européenne auraient dû profiter du sommet européen du 17 octobre pour finaliser les discussions sur l'accord de sortie, mais les deux parties n'ont toujours pas réussi à s'entendre sur tous les sujets, et notamment sur l'épineuse question de l'avenir de la frontière irlandaise.

L'échéance est donc repoussée (le sommet européen de mi-décembre pourrait être la date butoir pour finaliser cet accord). On devrait alors savoir si une période de transition pourra être mise en place à partir de fin mars, ou si les échanges avec le Royaume-Uni seront régis par le droit de l'OMC (voir tableau ci-dessous).

**Il est fortement conseillé aux entreprises de ne pas attendre le mois de décembre pour se préparer au Brexit** ([Infos coté UK](#) - [Infos coté UE](#))

#### 30 mars 2019 : le Royaume-Uni devient un pays tiers

Sortie avec accord : période de transition + négociations des relations futures	Sortie sans accord : pas de période de transition + relations UK/UE régies par le droit de l'OMC
<p><b>Conséquences</b> : les biens, les services, les capitaux et les ressortissants britanniques continuent d'être soumis aux droits et obligations réservés aux membres de l'UE27</p> <p>➔ Pas de changement immédiat pour les entreprises qui pourront profiter de la période de transition pour se préparer au cadre futur.</p>	<p><b>Fin des 4 libertés de circulation et de l'Union douanière</b> : Les biens, les services, les capitaux et les ressortissants britanniques cessent de bénéficier des droits et obligations réservés aux membres de l'UE27.</p> <p>Le Royaume-Uni est traité comme un pays tiers avec lequel aucun accord n'a été signé.</p> <p>➔ Mise en application immédiate pour les entreprises.</p>

### EXPORT CONTROL

Les règles d'Export Control identifient certaines typologies de biens, technologies et services dont l'import ou l'export nécessite l'obtention d'une autorisation préalable auprès d'une autorité de contrôle.

Ces règles s'appliquent indépendamment du pays de provenance de l'import ou de destination de l'export.

Les régimes de sanctions économiques viennent ajouter à ce régime «général» des interdictions pour certains pays ou zones géographiques.

Sanctions économiques sectorielles, pays sous embargo, export contrôle US, biens à double usage ....doivent être au cœur des préoccupations des exportateurs.

**ArchiLog peut vous accompagner dans la mise en place de programmes de conformité Export Control.**

### Statistiques OEA

En 6 mois (de mai à novembre 2018) 335 entreprises européennes ont été certifiées OEA.

Il est intéressant de noter que les entreprises françaises recherchent la certification OEA C+S (+29 de mai à nov.18) alors que les entreprises allemandes recherchent la certification OEA C (+92 de mai à nov.18)

	France		Italie		Allemagne		UE	
	mai-18	nov-18	mai-18	nov-18	mai-18	nov-18	mai-18	nov-18
AEO C	442	450	574	585	3 515	3 607	6 994	7 219
AEO S	229	224	31	35	58	59	644	652
AEO C+S	937	968	707	725	2 615	2 624	8 107	8 209
<b>Total</b>	<b>1 608</b>	<b>1 642</b>	<b>1 312</b>	<b>1 345</b>	<b>6 188</b>	<b>6 290</b>	<b>15 745</b>	<b>16 080</b>
	en 6 mois		en 6 mois		en 6 mois		en 6 mois	
	+ 34		+ 33		+ 102		+ 335	

Nous sommes CargoWise Certified Professional et habilités à former et implémenter CargoWise



[Désinscription / Changer d'adresse e-mail](#)

